

Bolloré : le monde de la création vent debout contre la fusion Hachette-Editis, Bruxelles intervient

La direction de la concurrence de la Commission européenne évalue en ce moment même le projet de fusion Hachette-Editis qui donnerait au groupe Bolloré, via Vivendi, un monopole écrasant dans le secteur de l'édition francophone et suscite l'opposition des libraires et des auteurs. Et les premières réunions à Bruxelles sont loin d'être favorables au patron breton...

La direction de la concurrence de l'Union européenne n'a pas attendu que l'OPA de Vivendi sur Lagardère soit achevée pour ouvrir une enquête informelle plus poussée qu'en 2004, quand elle avait refusé le mariage entre Lagardère et Vivendi Universal Publishing. Les premières impressions qui filtrent des réunions confidentielles réalisées dans le cadre des « case teams » ces groupes informels qui rassemblent les protagonistes, le laissent penser : Bruxelles se montre désormais plus incisive à l'encontre du groupe Vivendi qui souhaite fusionner Hachette et Editis. La confrontation s'avère plus puissante qu'il y a dix-huit ans puisqu'elle oppose pour la première fois le premier groupe européen de communication et l'intégralité du monde de la création.

Plusieurs organisations demandent à l'unisson le rejet de la fusion souhaitée par Vincent Bolloré, qui détient Vivendi : le Conseil permanent des écrivains (CPE) qui rassemble toutes les organisations d'auteur, mais aussi le syndicat de la librairie française, celui des libraires francophones de Belgique, le groupe des libraires indépendants. Sans oublier l'intégralité des sociétés d'auteurs parmi lesquelles la Sacem [Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique], la Scam [Société civile des auteurs multimédia], la SACD [Société des auteurs et compositeurs dramatiques], l'ADAGP [Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques], l'Union des Poètes et le Pen Club. Comme en écho à cette mobilisation, la direction de la concurrence, qui dépend de la Commission européenne, questionne les différentes parties prenantes pour savoir « si le fait pour un éditeur d'appartenir à un groupe exerçant des activités de presse, publicité et/ou de télévision/radio/production audiovisuelle/cinématographique constitue un avantage concurrentiel par rapport aux autres éditeurs vis-à-vis des auteurs et entre en ligne de compte au moment de la négociation contractuelle. »

« Mastodonte » en formation

La direction de la concurrence semble donc avoir entendu le Conseil permanent des écrivains qui affirmait que « le "mastodonte" éditorial et commercial qui a entre ses mains l'outil de diffusion-distribution lui permettant de tout écraser sur son passage en librairie, dispose également d'un empire médiatique. Cet immense pouvoir lui permet de réserver les espaces publicitaires de ses journaux à la promotion des titres publiés par des maisons d'édition, ou d'inviter prioritairement sur les plateaux télévisés des émissions littéraires les auteurs publiés par ce même groupe ».

Isabelle Wekstein, l'avocate du CPE, enfonce le clou. « Les deux groupes fusionnés renforceraient leur stratégie actuelle qui vise à publier de plus en plus pour occuper au maximum les espaces de librairie. Il y aura plus de titres mais de moins en moins de visibilité pour des milliers de petits éditeurs indépendants et auteurs conduisant à terme à leur disparition, souligne-t-elle. Lorsqu'un acteur devient aussi massivement présent et possède de telles capacités de diffusion et une politique de communication extrêmement forte, les auteurs pourraient se voir contraints de respecter une ligne éditoriale très marquée politiquement, ce qui pourrait porter atteinte à la liberté d'expression de manière très significative. »

Les fonctionnaires de Bruxelles examinent évidemment cette question. Ils cherchent aussi savoir si un auteur dispose d'un véritable pouvoir de négociation, si ses revenus proviennent de la publication de son œuvre ou de son exploitation audiovisuelle. Les maisons d'édition sont de plus en plus attentives, et ce dès la signature, à la possibilité pour un ouvrage de donner lieu à une production audiovisuelle. « L'entité fusionnée pourrait attirer de nombreux auteurs en leur promettant de donner une seconde vie à leurs œuvres via leurs collections poche, mais également via une adaptation audiovisuelle », estime Isabelle Wekstein.

Monopole du livre de poche

Un auteur peut-il construire sa notoriété en se passant de la télévision ? Comment devient-on un auteur réputé ? Ces questions font également partie des très nombreuses réflexions en cours. Quand on sait que les auteurs connus sont les seuls qui disposent d'un pouvoir de négociation avec les maisons d'édition, on peut mesurer le poids que détiendra, dès lors, Hachette-Editis sur le marché francophone des livres. Il suffirait à Vivendi de refuser l'accès aux plateaux télévisés de ses chaînes pour les contraindre à se montrer plus conciliants. CNews, qui revendique son rôle de chaîne d'opinion jusque dans ses publicités, démontre, à cet égard, le rôle que le groupe dont elle émane pourra jouer. Comme le dénonce Christian Thorel, fondateur de la célèbre librairie Ombres Blanches à Toulouse, « on peut redouter que les auteurs qui ne rentrent pas, dans la ligne politique "Reconquête !", défendue par Éric Zemmour et partagée par Vincent Bolloré, ne soient exclus des antennes du futur groupe ».

À l'instar d' Antoine Gallimard qui considère que le marché du livre de poche est indissociable de celui de la littérature générale, Bruxelles considérerait cette question comme tout à fait centrale car la nouvelle entité représenterait 78 % de ce marché. La direction de la concurrence voudrait savoir, d'une part, si la détention d'une maison éditant des livres de poche représente un avantage substantiel et, de l'autre, s'il est vrai que le marché de la littérature générale est directement lié à celui du poche.

Petit poucet et géants Gafam

Les difficultés s'accumulent donc à Bruxelles pour Vivendi. Selon nos informations, certains arguments avancés par le groupe détenus par Bolloré sont en passe d'être écartés. C'est le cas par exemple de celui visant à réduire le poids relatif du nouveau groupe. Comme pour la fusion TF1-M6, l'idée est de prendre comme référence la taille des Gafam [Google, Apple, Facebook, Ama-

zon et Microsoft], plutôt que celles des concurrents naturels actifs sur le marché l'Europe francophone. Mais la stratégie de Vivendi qui cherche à se faire passer pour un Petit poucet dans un monde de géants risque de faire long feu. En revanche, les fonctionnaires européens pourraient accéder à la demande du groupe d'agrandir un peu le périmètre du marché pertinent en intégrant l'autoédition au marché du livre. Sauf que les titres de ce marché très marginal sont in fine distribués par Hachette et Editis...

Avec Hachette Distribution et Interforum, le nouvel ensemble Hachette-Editis représenterait 60 % du marché de la distribution du livre. Ce secteur fait aussi l'objet d'une étude très approfondie de la part des autorités de la concurrence européenne. Il y a quelques mois, Vivendi pensait tenir une parade : créer, à l'image des messageries de presse, une nouvelle structure de distribution dont elle ne serait pas propriétaire et qui se donnerait pour mission d'accueillir n'importe quel livre. Projet sérieux ou pas, Vivendi a dû reculer. Le groupe a en effet l'obligation jusqu'à la réalisation définitive de l'OPA de n'exercer aucune influence sur Hachette ni même de prendre une décision concernant Editis qui anticiperait la constitution du nouvel ensemble. Toute réorganisation, comme celle du Livre de Poche chez Hachette, qui laisserait penser que Vivendi commence à jeter les bases de la fusion, est interdite. Cette pratique dite du « gun jumping » est punie d'une amende qui peut aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires d'une société. Inutile de préciser que Bruxelles, comme les opposants à la fusion, se montre vigilant sur ce point.

Par Emmanuel Schwartzberg



https://resize.marianne.net/r/1540,924/img/var/LQ9485606C/644903/000_322Z6GE.jpeg

Vincent Bolloré pourrait perdre le sourire au terme de l'examen par Bruxelles de la fusion entre Editis et Hachette. AFP

par Emmanuel Schwartzberg

